

Toute l'actualité de votre commune

Les infos de JANAILHAC

Bulletin d'informations municipales

www.janailhac-mairie.fr

59
Juin 2018



Le village « Les Pradelles »

Zoom sur les articles à retrouver dans ce numéro

Mot du Maire // Comptes administratifs 2017 // Taux d'imposition // Le budget 2018 // Tout savoir // Les travaux // Espaces naturels
Les festivités // Les associations // Haut débit // Commerce // Ordures ménagères // Médiathèque // Agenda // Mémento pratique



LE MOT DU MAIR

Entendre les cris des enfants... et parfois ceux de maîtresses, les voir courir dans la cour est un vrai bonheur.

L'école constitue le cœur de la commune. Il convient de dire notre gratitude aux différents enseignants qui donnent de leur temps, de leur énergie pour nos enfants. La municipalité a toujours accompagné l'école et lui donne les moyens demandés. Trois personnes y sont attachées (*une cantinière, une ATSEM et enfin une personne chargée de la garderie matin et soir*).

La commune fait les achats nécessaires en matière numérique, elle assure la gratuité complète des fournitures scolaires (*livres, cahiers et autres fournitures*), elle assure leur sécurité physique par la mise en place d'un portail sécurisé. Cela a un but, permettre ainsi aux enfants du RPI d'accéder aux rudiments de la connaissance et aux études en fonction de leurs capacités et de leurs envies. C'est aussi leur donner accès à la sociabilité. Vivre ensemble, éloignés des parents la journée, avec d'autres enfants, se plier à des règles de vie commune, accepter l'autorité d'autres adultes, partager des moments de joies et de peines, c'est faire l'apprentissage de la vie.

Avec un budget d'investissement de 463 000 € cette année 2018 voit se concrétiser un certain nombre de projets évoqués dans les bulletins précédents.

● Les travaux concernant **la salle des fêtes** sont entrés dans une phase active. Après les travaux de démolition et de toiture, la transformation de la salle est en train de se réaliser. Vous pourrez trouver

sur le site internet de la commune un ensemble de photos permettant de suivre l'avancée du chantier. Nous pouvons espérer qu'ils seront terminés dans les premières semaines de 2019. Les offres de prix proposées par les entreprises retenues sont inférieures à l'estimation faite. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

● La loi faisant obligation aux collectivités publiques d'assurer **l'accessibilité des bâtiments**, les travaux sont en cours de concrétisation.

● Les **travaux de goudronnage** réalisés au cours du second semestre 2017 sont particulièrement dégradés. L'entreprise qui les a réalisés doit reprendre ce chantier.

● Le **diagnostic de l'assainissement du bourg est en cours**, il doit permettre à la commune d'envisager les travaux indispensables pour l'amélioration du traitement des eaux usées du bourg. J'indique que cette étude est prise en charge à 80 % par le Département et l'Agence de l'eau Loire Bretagne à laquelle notre commune est rattachée.

● Il y a ces chantiers exposés plus haut, mais il y a aussi ces petits achats ou travaux qui répondent aux besoins et aux demandes de nos concitoyens. **Acquisition de tables et bancs, aménagement du jardin du souvenir dans le cimetière, fauchage de nos routes et petit travaux d'entretien courant, etc.**

Je vous avais informés, tant dans le précédent bulletin qu'à l'occasion des vœux du début d'année, qu'après accord du conseil je prendrai un arrêté faisant obligation aux propriétaires riverains d'une voie publique de procéder à **l'égavage des arbres** jouxtant cette voie. Dans les se-

maines qui viennent les propriétaires concernés vont se voir notifier cet arrêté.

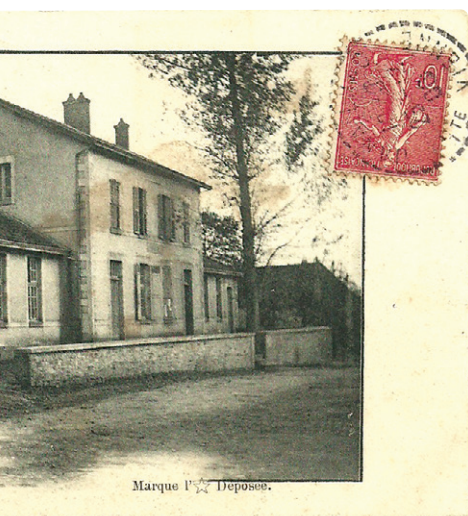
Nous constatons tous que le **coût des ordures ménagères augmente de manière exponentielle**. Les élus de la communauté de communes qui ont la charge de ce dossier ne peuvent se satisfaire de cette situation. Outre le coût exposé plus haut, ils ne peuvent se satisfaire que des produits, emballages, bouteilles, papiers etc... soient collectés et éliminés alors même qu'après traitement, ils pourraient être recyclés. Une réflexion est en cours concernant la mise en place d'une redevance incitative qui serait basée sur le nombre de levées ainsi que sur le poids d'ordures collectées. Dans les mois qui viennent vous serez conviés à une réunion vous expliquant ce projet ainsi que les modalités de mise en place. Cela passera obligatoirement par une diminution du volume et du poids de nos bacs à ordures.



Je rappelle que **les éco-points situés à la sortie du bourg et au Petit Betour ne sont pas des dépôts d'ordures**. Il est particulièrement affligeant que des personnes déposent à côté des containers des cartons, des bouteilles et autres ordures que nos employés sont obligés de mettre dans les containers ou d'enlever. Ces agissements sont passibles d'une contravention alors un peu de civisme !

La Communauté de communes du pays de Nexon et des Monts de Châlus intervient sur notre commune. Vous trouverez plus loin ses interventions : **ouverture d'un dépôt de pain, raccordement à la fibre optique, PLUI.**

Le 11 novembre 2018, nous commémorerons le **centenaire de la fin de la Grande Guerre**. La commune détient le livre d'or réalisé par l'Abbé Prince au lendemain de la guerre. Je propose que cet ouvrage soit présenté. Si les uns ou les autres disposent de photos, lettres ou autre petits objets se rapportant à cet événement et qui seraient disposés à nous les confier, je vous invite à vous rapprocher de la mairie. Merci à celles et ceux qui permettront de réaliser ce petit projet.



Le Petit Prince va nous accompagner cet été. Lucie, Éric et Nathalie de la Communauté de Communes ont réalisé un très beau travail autour du livre d'Antoine de Saint-Exupéry.

« Je vais vous dire un secret dit le Renard au Petit Prince, l'essentiel est invisible aux yeux, on ne voit bien qu'avec le cœur ».

Bonne période estivale à tous !

Jean-Louis Goudier

COMPTES ADMINISTRATIFS POUR L'ANNÉE 2017

Par définition, le compte administratif (CA) retrace la situation réelle des finances de la commune pour l'année écoulée.

Le CA doit correspondre au compte de gestion établi parallèlement par le comptable de la collectivité. Il est établi en fin d'exercice et retrace les mouvements effectifs des dépenses et des recettes.

Budget Principal

Section de fonctionnement

Dépenses	361 656,12 €
Recettes	424 986,02 €

Soit un résultat d'exercice
de : + 63 329,90 €
+ excédent reporté : 34 672,34 €
+ 98 002,24 €

Section d'investissement

Dépenses	164 350,84 €
Recettes	289 934,96 €

Soit un résultat d'exercice
de : - 127 533,05 €
+ excédent reporté : 125 601,95 €
- 1 931,10 €

Imposition

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

Depuis un certain nombre d'années, une baisse constante de la dotation globale de fonctionnement est à noter. Néanmoins, les dotations provenant de l'État augmentent de manière significative. De ce constat, et après délibération, le conseil municipal dans son ensemble a décidé de ne pas appliquer d'augmentation des taux d'imposition.

Taxes diverses	2017	2018
Taxe d'habitation	12,41 %	12,41 %
Taxe Foncière Bâti	14,73 %	14,73 %
Taxe Foncière Non Bâti	67,01 %	67,01 %

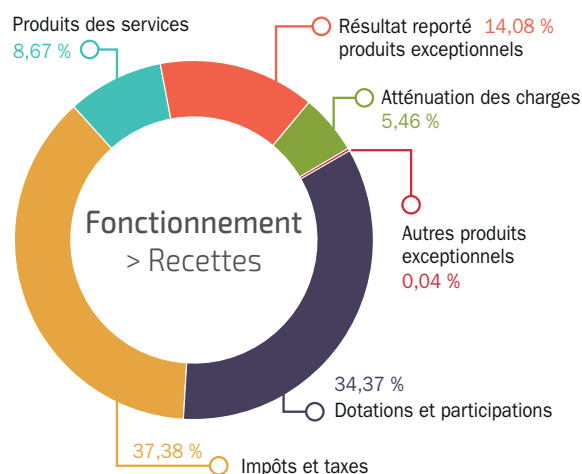
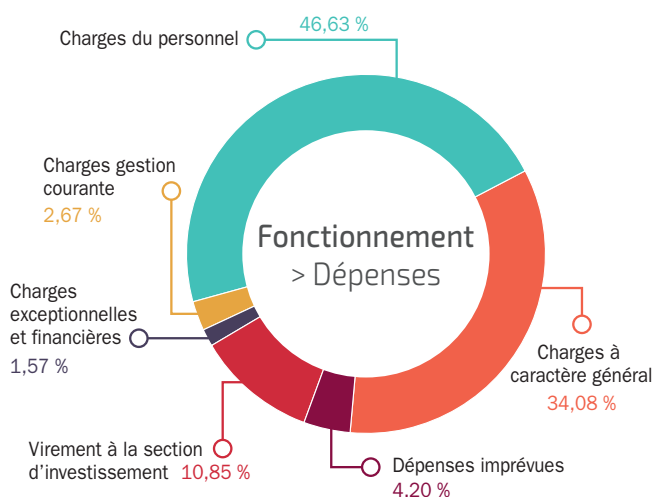
Hommage

Marcel ROUGIER nous a quitté dans sa 92^e année. Après avoir été agriculteur au village de la Jaussonie, il est devenu cantonnier de la commune le 7 octobre 1973 et s'est installé dans le bourg.

Il fit valoir ses droits à la retraite en 1988. Il s'est éteint le 30 mai 2018 à Saint-Yrieix-la-Perche.

Le conseil municipal présente ses condoléances à son épouse Denise, son fils Yvan ainsi qu'à toute la famille.

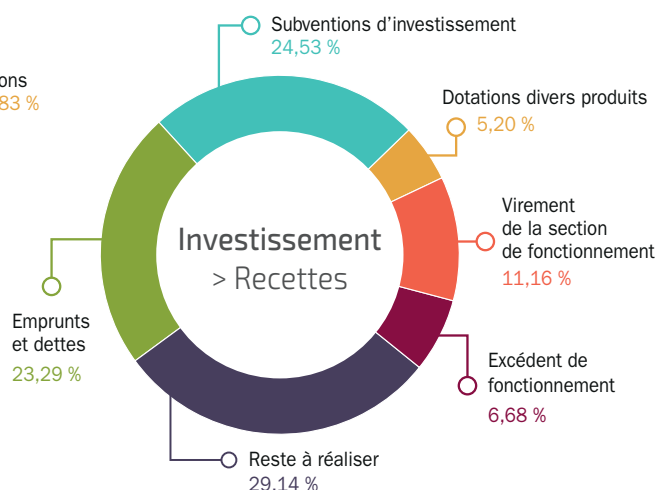
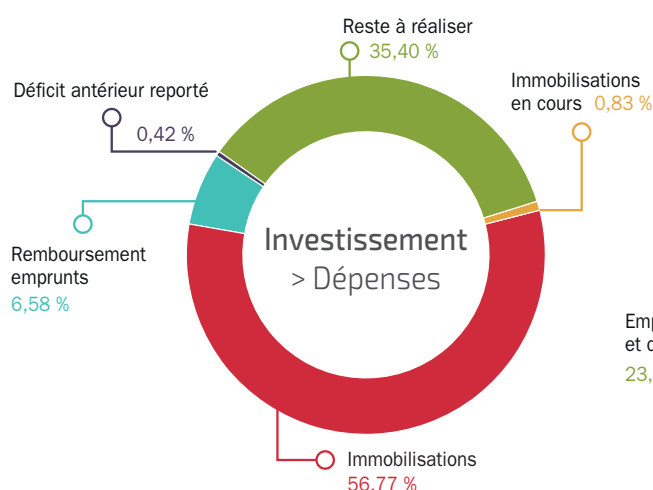
Fonctionnement



Dépenses	Montant	%
Charges à caractère général	162 370 €	34,08 %
Charges du personnel	222 200 €	46,63 %
Charges gestion courante	12 700 €	2,67 %
Charges exceptionnelles et financières	7 500 €	1,57 %
Virement à la section d'investissement	51 712 €	10,85 %
Dépenses imprévues	20 000 €	4,20 %
Total	476 482 €	100 %

Recettes	Montant	%
Produits des services	41 300 €	8,67 %
Impôts et taxes	178 125 €	37,38 %
Dotations et participations	163 771 €	34,37 %
Autres produits exceptionnels	215 €	0,04 %
Atténuation des charges	26 000 €	5,46 %
Résultat reporté produits exceptionnels	67 071 €	14,08 %
Total	476 482 €	100 %

Investissement



Dépenses	Montant	%
Remboursement emprunts	30 500 €	6,58 %
Immobilisations	263 000 €	56,77 %
Immobilisations en cours	3 850 €	0,83 %
Reste à réaliser	164 000 €	35,40 %
Déficit antérieur reporté	1 932 €	0,42 %
-	-	-
Total	463 282 €	100 %

Recettes	Montant	%
Dotations divers produits	24 100 €	5,20 %
Subventions d'investissement	113 650 €	24,53 %
Emprunts et dettes	107 889 €	23,29 %
Reste à réaliser	135 000 €	29,14 %
Excédent de fonctionnement	30 931 €	6,68 %
Virement de la section de fonctionnement	51 712 €	11,16 %
Total	463 282 €	100 %

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Dans le cadre de l'établissement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, les différents documents règlementaires (*rapport de présentation, plan d'aménagement et de développement durable, zonage, règlement graphique*) sont en cours de finalisation.

Le projet sera communiqué aux diverses personnes publiques associées (*Direction départementale des territoires, architecte des bâtiments*

de France, direction départementale de l'agriculture, chambre d'agriculture, etc.) ainsi qu'à la mission régionale d'autorité environnementale à Bordeaux.

Le projet fera ensuite l'objet d'une enquête publique d'une durée de 30 jours minimum, conduite par un ou plusieurs commissaires enquêteurs désignés par le président du tribunal administratif de Limoges. L'information relative à cette enquête sera ac-

cessible par voie d'affiches ainsi que par le biais des annonces légales.

Tous les citoyens sont invités à consulter le dossier, soit au siège de l'enquête soit sur le site internet ouvert à cet effet.

Nous invitons tous les habitants de la commune ainsi que les propriétaires non-résidents à prendre connaissance de ces documents qui vont engager les territoires jusqu'à l'horizon 2030.

par Jean-Louis SAGE

RENOUVELLEMENT DU MOBILIER D'EXTÉRIEUR

Dans le cadre de la rénovation de notre salle des fêtes nous avons acquis un nouveau mobilier extérieur, plus léger et plus fonctionnel. Il est à disposition des différentes associations et des gens de la commune pour l'organisation des différentes festivités sur la commune, à savoir 15 tables de 8 personnes et 30 bancs pliables qui seront stockés dans le préau situé dans la cour de l'école – préau qui a été fermé – et qui remplacera le local de stockage des associations qui accueillera notre nouveau dépôt de pain.

Nous avons cédé les anciennes chaises à une association et les tables aux particuliers de la commune.

par Éliane MAZABRAUD



VOIRIE

L'écoulement des eaux de ruissellement participe à l'entretien de notre voirie.

Il permet le drainage des chaussées et ainsi participe au bon état de nos routes.

Cette année 2018, un certain nombre de voies vont bénéficier du curage de fossés.

Je rappelle que les entrées des parcelles sont une servitude accordée aux propriétaires de celles-ci et donc ils leur appartient d'assurer le bon écoulement des eaux.

Dans le cas où ces aqueducs seraient cassés il appartient aux propriétaires, conformément à une décision du conseil municipal, de fournir

les tuyaux. La pose ainsi que la mise en place des têtes de buses sont prises en charge par la commune.

Il appartient également à chacun de signaler à la mairie tout dysfonctionnement de pont ou de passage busé sous les routes que vous auriez constaté durant cette période très pluvieuse.

Nous avons indiqué dans le précédent bulletin l'obligation faite aux propriétaires de procéder à l'égoutage des arbres leur appartenant et jouxtant les voies publiques.

Le Maire a pris un arrêté faisant obligation de procéder à ces travaux d'égoutage.

Les propriétaires concernés vont re-

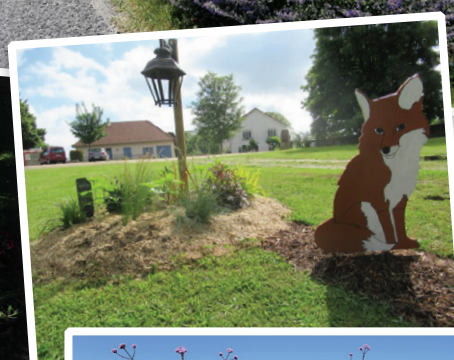
cevoir un courrier leur indiquant la nécessité de procéder à ces travaux.

Afin de sécuriser la circulation, le conseil municipal a décidé que la voie communale n°4 allant des Pradelles à La Fond Bertrand allait devenir prioritaire. Des panneaux STOP ont été mis en place et le marquage au sol va être réalisé.

Nous vous invitons à être vigilants à cette nouvelle réglementation.

Il appartient également à chacun de signaler à la mairie tout dysfonctionnement de pont ou de passage busé sous les routes que vous auriez constaté durant cette période très pluvieuse.

par Frédéric BONNAUD



FLEURISSEMENT DU BOURG

Cette année le thème est basé sur l'œuvre d'Antoine De Saint Exupéry, Le Petit Prince.

Chaque parterre représente un chapitre du livre. L'histoire commence à l'entrée du bourg sur la route de Saint-Priest-Ligoure et se poursuit autour de la place, du four à pain et de l'ancienne poste.

Les structures en bois ont été réalisées par Eric, décorées par les enfants de la garderie de Janailhac et mises en place par Lucie et Nathalie.

Nathalie nous a conseillé pour la dernière fois car elle quitte la communauté de communes du Pays de Nexon-Monts de Châlus pour rejoindre la communauté de communes de Saint-Yrieix-la-Perche. Nous lui souhaitons bonne chance dans ses nouvelles créations.

Nous espérons que ce décor enthousiasmera le jury régional lors de son passage pour le renouvellement du label « Village Fleuri ».

par Lucie LEMAITRE et Éric BONAFY



JARDIN DU SOUVENIR

Afin de répondre au mieux aux besoins de chacun, vous pourrez trouver dans notre cimetière, outre, les concessions traditionnelles un nouvel espace cinéraire complet. Celui-ci est composé d'un columbarium ayant actuellement 5 niches de disponibles pouvant accueillir chacune 2 urnes ainsi qu'un jardin du souvenir, nouvellement installé, destiné à la dispersion des cendres des défunts.

● **Petit rappel concernant le columbarium :**
Concession trentenaire renouvelable.

Tarif concession	500 €
Tarif ouverture et fermeture	94 €

En cas de dispersion des cendres, une taxe de 30,00 € sera demandée aux familles.

Rappel !

Concessions abandonnées

Un certain nombre de concessions sont en l'état d'abandon. La procédure de reprise est engagée. Vous trouverez à la porte du cimetière la liste des concessions. Si vous êtes concernés ou si vous disposez d'informations sur les familles de ces concessions, merci de vous rapprocher de la mairie.

par Éliane MAZABRAUD

MISE EN CONFORMITÉ DE L'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE À NOS BÂTIMENTS MUNICIPAUX RECEVANT DU PUBLIC

MAIRIE :

Les travaux pour l'entrée extérieure sont quasiment achevés. Le gros œuvre réalisé par l'entreprise de maçonnerie Jean-Luc Célerier s'intègre bien dans l'architecture fin 19^e siècle de ce bâtiment, notamment l'escalier central réhaussé avec les pierres de l'ancien perron de la porte d'entrée à la mairie.

La ferronnerie métallique a été réalisée par l'entreprise Sézame Métallerie de Coussac (*installée à Saint-Yrieix-la-Perche*). Les rambardes, garde-corps et autres mains courantes en acier revêtu d'une protection par thermo-laquage couleur rouille claire sont également posés. Il ne restera plus qu'à



créer une place de stationnement véhicule PMR près du plan incliné (*en même temps que celle devant l'entrée de l'école*), dès la fin des travaux de la salle des fêtes.

SALLE DES FÊTES :

La commission d'appel d'offre s'est tenue en février 2018 et a retenu les entreprises suivantes :

Lot 1 : Gros-œuvre - Ravalement	J.L CELERIER
Lot 2 : Charpente - Bardage bois	DEBESSAC
Lot 3 : Couverture - Zinguerie	DEBESSAC
Lot 4 : Menuiserie ext. Alu	CARMONA
Lot 5 : Menuiserie int. Bois	ALIBOIS
Lot 6 : Plâtrerie - Isolation	ELIEZ
Lot 7 : Électricité	BARRIERANT
Lot 8 : Plomberie sanitaires	BARGET
Lot 9 : Chauffage - Ventilation	TUNZINI
Lot 10 : Carrelages - Faïences	BES CARRELAGE
Lot 11 : Peintures	APB ROYOUNX
Lot 12 : Équipement cuisine	TOUT POUR LE FROID
Lot 13 : Équipements scéniques	GESTE SCÉNIQUE
Lot 14 : Sols souples	SOLS BOUTIC



Les travaux ont commencé en mars 2018 et sont déjà bien avancés. Le plancher intérieur est déposé et remplacé par un dallage béton pleine masse (*sauf un plancher hourdis au-dessus de l'ancienne cave devenue local technique annexe de la chaufferie*) et la dalle de l'extension du bâtiment est coulée. La charpente couverture est réalisée sur les bâtiments conservés et s'achèvera sur l'extension dès son achèvement. La maîtrise d'œuvre et l'encadrement de ce chantier par le Cabinet d'Architecture EPURE de Nexon apporte un soin particulier à la sécurisation des travaux liés à la proximité de l'école (*planning selon congés scolaires, panneaux de protection...*).

par Laurent DE MARCHI

Dernière minute !

Une nouvelle campagne de recensement va être réalisée du 17 janvier au 16 février 2019.



LA LANDE DE BÉTOUR

La lande de Betour (espace de plus de 6 hectares) dont la commune a confié la gestion au Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin, est en cours de remise en état. Cette lande humide constituait encore au 19^e siècle un paysage typique du Limousin. Aujourd'hui, ces espaces ont tendance à se raréfier et à disparaître. Ils ne constituent maintenant qu'une toute

petite partie du territoire régional. Ils sont pourtant riches d'un patrimoine faunistique et floristique de notre région et, à ce titre, doivent être protégés. En cette fin de printemps, une équipe de bûcherons du Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin est intervenue. Les travaux réalisés constituaient à la réouverture des accès à cette lande. Les bourdaines et autres petits végétaux

ont été coupés et broyés. Au cours de l'automne prochain il s'agira de nettoyer plus en détail cette lande. À plus long terme, cet espace a vocation à être ouvert au public. La commune y envisage, en partenariat avec le CEL et l'ACCA, d'y installer un bâtiment ouvert aux associations en lien avec la nature, chasseurs, scolaires... Une vie nouvelle s'ouvre ainsi à cette lande.

par Jean-Louis GOUDIER

Festivités

REPAS DES AÎNÉS

Moment attendu et apprécié, le repas des Aînés s'est déroulé le samedi 20 janvier 2018. L'excellent repas fut préparé par Martine Blancher et le service assuré par le conseil municipal.



REMISE DE CHÈQUES CADHOC

A l'issue de la traditionnelle cérémonie des vœux, la municipalité recevait les familles et leurs enfants nés au cours de l'année 2017. Ce fût l'occasion pour les élus municipaux de remettre un chèque Cadhoc d'une valeur de 50 euros pour 6 filles et 2 garçons. Jean-Claude LEBLOIS, président du Conseil Départemental a salué l'initiative des élus et s'est félicité d'être à Janailhac, commune dynamique, où la démographie est en constante augmentation. Au nom du département, le président du Conseil Départemental a remis des ouvrages aux 8 enfants. Félicitations aux heureux parents et bienvenue à Tom, Émilie, Maëlle, Marion, Faël, Rose Camille, Lana et Ambre.



L'AUTOMNE DE SAINT EUTROPE

Le Club du 3^e Age de Janailhac continue. L'assemblée générale d'avril a apporté des modifications : nouveau Président, recomposition du bureau, de nouveaux adhérents viennent renforcer les effectifs.

Des nouveaux projets verront le jour au cours de l'exercice :

- organisation de journées découvertes de sites remarquables,
- visites d'entreprises,
- création d'un repas à thème ouvert à tous avec animation musicale ou cabaret,
- le retour du loto,



- et éventuellement un thé dansant avec orchestre.

Le club est ouvert à toutes les bonnes volontés. Réunions le dernier lundi de chaque mois à 14h30 au Terrier des Galoupiaux.

par le Président, A. Faure



ressemblant à des COCORICO !

Et oui ! L'association de l'Œuf à la Plume a investi ce lieu pour sa 2^e foire aux œufs et aux poussins. Quelques volailles adultes et lapereaux étaient invités cette année.

Ce fut une magnifique journée très ensoleillée et très animée. En effet, le succès de cette foire ne s'est pas

DE L'ŒUF À LA PLUME

En ce samedi 26 mai 2018, ce ne sont pas des cris d'enfants qui résonnent dans la cour de l'école de Janailhac... mais des bruits bizarres

démenti, et ce sont plus de 250 visiteurs qui se sont précipités dès l'ouverture et presque autant de gallinacés qui ont trouvé une famille d'accueil et qui feront la joie des petits et des grands.

Laetitia, Madeleine et Frédérique vous donnent **rendez-vous le 30 septembre prochain**, si tout va bien, pour la dernière foire de cette année 2018, et rendez-vous en 2019 pour la prochaine.

Les Gallinacés heureuses



COMITÉ DES FÊTES DE JANAILHAC

Cette année 2018 lors de l'assemblée générale, le bureau de l'association a légèrement évolué.

Composition du nouveau bureau :

- **Président** : Anthony Tessier
- **Président adjoint** : Jean-Louis Voisin
- **Trésorière** : Marlène Besse
- **Trésorière adjointe** : Josette Tessier
- **Secrétaire** : Mélanie Hiest
- **Secrétaire adjointe** : Maryse Brémont

Bienvenue à notre nouvelle trésorière et aussi un remerciement plus particulier à Frédéric Meunier et Dominique Mazabraud pour leur in-

vestissement passé au sein de l'association.

Pour le programme des manifestations de cette année le loto fut une édition marquée par une fréquentation en baisse. Cependant les 5 et 6 mai dernier, « The sun is shining » comme on dirait Outre-Manche, la Fête de la Saint-Eutrope a connu une très forte fréquentation par rapport aux années précédentes.

Pour la suite de l'année les dates à retenir sont les suivantes :

- **Vendredi 6 juillet** : début des vacances scolaires, la musique ré-

sonnera sur place du village. Les producteurs comme chaque année vous proposeront de déguster leur production au son de la musique du groupe Les Vikings. Cette soirée sera ponctuée par un feu d'artifice.

- **Dimanche 4 novembre** : rendez-vous pour une nouvelle édition de la Fête du Terroir. Au programme cette année, un petit clin d'œil au terroir de nos amis Alsaciens.

Voici l'actualité du comité des fêtes pour cette année 2018, en espérant que ce programme vous permette de partager ces moments de convivialité au sein de notre belle commune.

par Anthony TESSIER

JANAILHAC PASSE À LA VITESSE SUPÉRIEURE

Depuis le 24 mai, par l'intermédiaire de l'armoire située derrière l'arrêt de bus, 110 lignes téléphoniques ont été impactées par une montée en débit Internet. En présence du Président de la Communauté de Communes, M. Delautrette et du Vice-Président en charge du numérique M. Marcellaud, qui ont rappelé l'importance de l'accompagnement et du financement de la Communauté de Communes, DORSAL (Syndicat Mixte pour l'aménagement numérique du territoire) a présenté lors de la réunion publique du 23 mai les travaux réalisés (3700 m de fibre optique ont été déployés dans des réseaux souterrains existants ou créés) les zones d'influence impactées (essentiellement dans l'axe le Bourg - Baumard) et la manière de bénéficier des nouvelles offres (sur le site www.degrouptest.com, il faut entrer votre numéro de ligne téléphonique) et contacter un fournisseur d'accès.

À l'heure où nous mettons sous presse, la zone de La Jaussonie doit pouvoir bénéficier de la montée en dé-



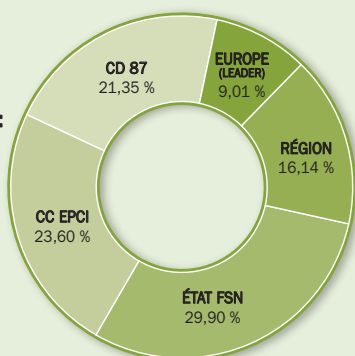
bit grâce à l'armoire installée à Saint-Priest-Ligoure et la zone de Chamessouze est prévue en août par celle de Nexon La Valette.

Néanmoins, il reste des lignes dépendant directement du central de Nexon, et donc à une distance ne permettant pas de bénéficier de montée en débit, mais la Communauté de Communes est déjà en train de travailler avec Dorsal pour améliorer cette situation.

Pour mémoire, la qualité des débits Internet dépend des lignes cuivre du téléphone et restent la propriété de l'opérateur historique Orange.

par FRANCK ROUSSEAU

● Montant de l'opération :
90 000 € H.T.



● Contacter les opérateurs nationaux :



Ordures ménagères

COLLECTES DES ORDURES MÉNAGÈRES

La loi NOTRe redéfinit et renforce les compétences des communautés de communes. Il incombe donc à ces dernières d'organiser, de rédiger et d'inscrire les nouvelles compétences obligatoires et optionnelles pour se mettre en conformité avec la loi.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes de Nexon a fusionné avec celle des Monts de Chalus. Cette dernière exerçait déjà en régie la collecte des ordures ménagères. Pour être en cohérence sur le schéma de territoire, les élus de l'ex-pays de Nexon ont donc délibéré en faveur d'une harmonisation de cette compétence sur ce nouveau territoire.

Par conséquent, le SICTOM Sud Haute-Vienne ne collectera plus les ordures ménagères sur notre secteur à



compter du 1^{er} janvier 2019. La Régie intercommunale prendra le relais avec ses véhicules et son personnel. Fait majeur, les usagers se verront appliquer la tarification incitative. Le concept est simple, moins d'ordures ménagères présentées moins le contribuable paiera. Le ramassage sera comptabilisé en terme de levée et de pesée. Ce qui implique en conséquence un effort supplémentaire de tous pour le tri des déchets. Mais pour l'heure, le SICTOM continuera de collecter les ordures ménagères jusqu'à la fin de l'année. Pour une meilleure visibilité et compréhension de chacun, une opération de communication va être lancée à compter du deuxième semestre 2018.

par Philippe DEVARISSIAS

PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN LOCAL COMMERCIAL À JANAILHAC

Après plusieurs échanges avec les élus, Monsieur Leconte, boulanger à Nexon (à « L'atelier sucré ») a proposé d'installer un second point de vente de son activité boulangerie-pâtisserie dans le bourg de Janailhac. Une étude de marché conduite par la chambre de métiers a émis un avis favorable à ce projet.

Pour l'installation de cette activité, la commune de Janailhac a mis à disposition l'ancien garage communal à la Communauté de Communes ; celle-ci va réaliser les travaux nécessaires pour aménager le local (surface d'environ 36 m²).

L'aménagement intérieur permettra de disposer des espaces suivants :

- **un espace de vente** avec étagères et vitrine réfrigérée ; en fonction de la demande, il sera en effet également possible de proposer des produits alimentaires et la presse locale.
- **un espace pour le personnel** : cuisine, sanitaire-vestiaire.



Suite à la consultation des entreprises, le coût d'aménagement s'élève à 58 500 € hors taxes ; le taux de subvention pour cette réalisation pourrait atteindre 70 %.

Les travaux ont commencé le 14 mai ; ils devraient être terminés fin septembre, pour une ouverture du local en octobre.

par Anne RATINAUD

Réseau des médiathèques intercommunales Pays de Nexon-Monts de Châlus « 8 médiathèques en réseau à votre service »

Bussière-Galant, Châlus, Dournazac, Flavignac, Lavignac, Les Cars, Nexon, Pageas



Un **nouveau** portail en ligne

qui compte *plus de 68 000 documents* (CD, DVD, livres, magazines...)
accessibles sur votre réseau mais aussi
accès à votre compte-lecteur, réservations en ligne,
agenda culturelle, coups de cœur, horaires d'ouverture...

mediatheques.paysdenexon-montsdechalus.fr

Une page **facebook** pour suivre l'actu de vos médiathèques intercommunales :
www.facebook.com/mediathequespaysdenexonmontsdechalus

Les activités ci-dessous s'adressent aux jeunes adhérents des accueils de loisirs ados de

NEXON (Foyer des jeunes) et CHALUS (Bouge tes jeunes)
Le point de rendez-vous est fixé à l'accueil où est inscrit le jeune.

JUILLET

- LUN. 9 - MA. 10 OLYMPIC GAMES** - rdv 14h/18h - gratuit
Vortex, adresse, curling pétanque,.... prévoir tenue adaptée
- MER. 11 Journée LASER GAME** - rdv 10h/18h - 12 €
Journée au laser league (Limoges) - prévoir tenue et pique-nique
- JEU. 12 THEQUE** - rdv 14h/18h - gratuit - prévoir tenue adaptée
- VEN. 13 FUTSAL** - rdv 14h/18h - gratuit - prévoir tenue adaptée
- LUN. 16 SARBACANE** - rdv 14h/18h - gratuit - prévoir tenue adaptée
- MAR. 17 CANOE** - rdv 13h/18h - 2 € - sortie à Limoges avec le CLJ
prévoir tenue de rechange - Test PAN obligatoire (délivré en piscine)
- MER. 18 TIR A L'ARC** - rdv 14h/18h - 2 € - sortie à Limoges avec le CLJ
- JEU. 19 MINI-MOTO** (+ de 12 ans) - rdv 13h30/18h - 2 €
sortie à Limoges avec le CLJ - prévoir pantalon et manches longues
- VEN. 20 ESCRIME** - rdv 14h/18h - 9 € - Avec un intervenant professionnel
prévoir tenue adaptée
- LUN. 23 SKATE** - rdv 14h/18h - 8 € avec un intervenant professionnel
prévoir tenue adaptée + casque obligatoire (skate park Nexon)
- MAR. 24 CAPOIERA** - rdv 14h/18h - gratuit - prévoir tenue adaptée
- MER. 25 Journée MEETIC GAMES** à Bussière - rdv 10h/17h30 - 2 €
baignade, bumball, foofy,.... avec d'autres espaces jeunes du département - Prévoir maillot, pique-nique et tenue sportive
- JEU. 26 Aprem ST-PARDOUX** - rdv 14h/18h - 2 €
baignade, jeux - prévoir maillot
- VEN. 27 Initiation MANGA** - rdv 14h/18h - gratuit (atelier dessin)
- LUN. 30 ACCUEIL LIBRE à Nexon / BTJ Châlus fermé**
- MAR. 31 ACCUEIL LIBRE à Nexon et Châlus**

SEJOURS

- CAF évasion Lot** du 16 au 21 juillet
séjour sous tentes - 13/15 ans - COMPLET
- Vélocée fantastique** du 27 au 29 juillet
séjour sous tentes - 11/14 ans - COMPLET
- CAF évasion Lot** du 30 juillet au 4 août
séjour sous tentes - 14/16 ans - COMPLET
- CAF évasion Vendée** du 6 au 11 août
séjour sous tentes - 13/14 ans - COMPLET
- CAF évasion Vendée** du 12 au 17 août
séjour sous tentes - 12/14 ans - COMPLET
- CAF évasion Puy de Dôme** du 20 au 25 août
séjour sous tentes - 12/15 ans - COMPLET

NEXON & CHALUS JUILLET/AOUT 2018 12/17 ans - Vos rendez-vous



NEXON - Foyer des jeunes - Espace Rousseau
87800 NEXON - 05 55 58 11 05 - pij.nexon@wanadoo.fr

CHALUS - Accueil Bouge Tes Jeunes - Place S. Allende
87230 Châlus - 05 55 78 60 53 - btj.aajpn@gmail.com



AOUT

- MER. 1 Journée MEETIC GAMES à St-Pardoux**
rdv 10h/17h30 - 2 € - baignade, bumball, foofy,.... avec d'autres espaces jeunes du département - Prévoir maillot, pique-nique et tenue sportive
- JEU. 2 JEUX & BARBEU'** - rdv 14h/22h - 6 €
Journée du jeu à Lastours et soirée barbeu' entre jeunes à Nexon
- VEN. 3 DEFI DECOUVERTE** - rdv 14h/18h - gratuit
des défis en groupe pour (se) découvrir (échanges Nexon/Châlus)
- SAM. 4 Festival « Les carrioles »** Stands, concerts, découvertes,.... à Les Cars - rdv 16h (horaire de fin en fonction de la programmation) - 2 € - prévoir un budget pour petit repas sur place
- MAR. 7 DEFI DECOUVERTE** - rdv 14h/18h - gratuit
des défis en groupe pour (se) découvrir (échanges Nexon/Châlus)
- MER. 8 - JEU. 9 SIRQU'ON LA TOILE #2 - Cirque, Radio & Vidéo**
MER. rdv 10h/17h - gratuit - Avec une cinéaste professionnelle, venez suivre l'installation du festival La Route du Cirque et réaliser des chroniques vidéos - Prévoir pique-nique
JEU. rdv 14h/20h - 4 € - un atelier radio, 2 spectacles de cirque et interview des artistes - Prévoir un budget pour petit repas sur place
- VEN. 10 TUBEBALL & ADRESSE** - rdv 14h/18h - 2 € - Journée avec d'autres jeunes - à Couzeix (Prévoir tenue adaptée, repas offert)
- LUN. 13 RANDO VTT - (uniquement pour BTJ Châlus)**
rdv 11h/17h - gratuit - Prévoir VTT, tenue adaptée, pique-nique, eau, casques et gants obligatoires
- MAR. 14 Aprem & Soirée MEXICO ! (uniquement BTJ Châlus)**
Rdv 14h/22h - 6 € - Des jeux mexicains, une soirée fajitas, guacamole et cactus !
- JEU. 16 - VEN. 17 SIRQU'ON LA TOILE #2 - Cirque, Radio & Vidéo**
JEU & VEN. rdv 14h/21h - 8 € + prévoir un budget pour petit repas sur place - Réalisation de chroniques vidéos sur le festival la Route du Cirque + 2 spectacles par jour + interviews des artistes

TICKETS CULTURE JEUNES

des entrées à 2 euros pour
le festival « La route du Cirque » à Nexon
pour les jeunes de 3 à 25 ans habitant de la Communauté de communes du Pays de Nexon - Monts de Châlus
>> à retirer au Centre social de Nexon et à BTJ

INFOS / ACCUEIL

ACCUEIL LIBRE
Horaires d'accueil à Nexon : LUN >>> VEN - de 14h à 18h30
Pas d'accueil libre à Châlus

FERMETURES EXCEPTIONNELLES
Nexon : LUN. 06/08 + Du 13 au 15/08 + Du 20 au 31/08
Châlus : LUN. 30/07 + LUN. 06/08 + Du 20 au 31/08

Vos rendez-vous à Janailhac

- Sam. 30 juin FÊTE DES ÉCOLES** à 16h
À Saint-Jean-Ligoure
- Ven. 6 juillet MARCHÉ PIQUE-NIQUE** à partir de 19h
Concert du groupe « Les Vikings »
- Dim. 30 septembre FOIRE AUX ŒUFS**
Organisé par l'association De l'œuf à la plume
- Dim. 4 novembre FÊTE DU TERROIR**
Organisé par le Comité des Fêtes
- Dim. 11 novembre CÉRÉMONIE « ARMISTICE 1918 »**
RDV devant le Monument aux Morts de Janailhac

Numéros utiles

- Le Terrier des Galoupiaux 05 55 00 76 58
- Relais Assistants Maternels Parents 06 33 65 85 75
- Déchetterie de Nexon 05 55 58 35 42
- Déchetterie de St Yrieix 05 55 08 26 06

SAUR : 05 87 23 10 01
N° d'urgence pour dépannage téléphonique

Mairie de Janailhac et Agence postale

Horaires d'ouverture :

Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi	
■ Mairie	9h-12h et 14h-17h30
■ La Poste	9h-12h et 14h-17h
Samedi	
■ Mairie	9h-12h
■ La Poste	9h-11h30
Fermé le mercredi	

Pour nous contacter :

- ☎ 05 55 00 71 06 📠 05 55 75 23 12
- ➦ Site : www.janailhac-mairie.fr
- @ mairie.janailhac@orange.fr
- 📘 facebook.com/communedejanailhac